

Discours Jean Bouquot

Conseil National du 12 juillet 2018

Madame la Ministre,

Chères consœurs, chers confrères,

C'est un grand honneur pour le Conseil National de la profession de vous accueillir ce matin pour la première fois dans l'histoire de notre institution.

Madame la Ministre, vous rencontrez aujourd'hui les 85 élus de nos territoires qui forment l'expression de la profession, de tous ses modes d'exercice, de tous ses courants de pensée, de toutes ses appartenances syndicales.

Le Conseil National est le Parlement de notre profession. Nous sommes fiers d'exercer notre métier de commissaires aux comptes car convaincus de notre rôle au service de la société.

Nous sommes des créateurs de la confiance, cette confiance dont notre économie a besoin, que l'économie soit en croissance ou en difficulté.

Nous vous accueillons dans un moment très particulier puisque de mémoire de professionnels, c'est la première fois que notre périmètre d'activité est à ce point malmené : près des ¾ de nos mandats de sociétés commerciales menacés au cours des 8 derniers mois.

Pour la 3^{ème} fois de notre histoire moderne, le législateur est saisi d'un texte structurant pour notre profession, mais pour la 1^{ère} fois, il s'agit non pas d'augmenter notre périmètre, d'asseoir notre indépendance ou de réguler notre métier, il s'agit de réduire le champ de notre présence dans l'économie.

Madame la Ministre, au cours des Assises de novembre dernier, vous nous aviez indiqué que sur le sujet des seuils, le statu quo était impossible. Nous avons compris votre propos au nom de la cohérence et de la lisibilité du périmètre d'exercice du commissariat aux comptes dans les petites entreprises.

La remise du rapport de l'IGF sur notre profession début mars nous a démontré que nous n'avions pas perçu la portée de la remise en cause de ce statu quo.

La profession a vécu ce rapport comme une véritable insulte. Et malgré tous ses efforts d'adaptation aux réformes nationales et européennes, nous avons été brutalement rangés par ce rapport au rang des professions inutiles, coûteuses, et n'apportant aucun service à l'économie.

Je peux vous assurer que tous nos professionnels sont profondément meurtris car, au-delà des avens professionnels obscurcis, c'est la fierté du métier et du rôle qui sont mis en cause.

Depuis, fort heureusement, le débat a évolué grâce à vous, mais il n'enlève pas la véritable sidération vécue par tous les professionnels dans les territoires de voir remis en cause 75% de leurs mandats et pour certains, 100% de leur activité.

Madame la Ministre, vous avez devant vous une profession qui a vraiment le sentiment d'être malmenée par le Gouvernement.

Je défends depuis des mois une profession dont certains ont ouvertement contesté l'utilité.

Je sais qu'il est moins valorisant de défendre des femmes et des hommes du chiffre que des jeunes en mode start-up et pourtant, sans nous et sans nos missions, les jeunes en mode start-up n'existeraient pas, faute d'avoir trouvé les financements nécessaires à leurs projets.

Mon propos de ce matin sera donc pour m'interroger sur : pourquoi en sommes-nous arrivés là, et après quoi, je voudrais aborder les perspectives et le rebond que nous pouvons offrir à la profession et la confiance que nous devons retrouver avec vous Madame la Ministre et avec tout notre environnement.

I. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Paradoxalement, la réforme européenne de l'audit commencée en 2010 et transposée en France en 2016 n'a pas résolu toutes les questions posées.

Dans son livre vert, la commission européenne s'interrogeait sur l'expectation gap. L'audit répond-t-il aux attentes des utilisateurs ?

Finalement, comme nous, la commission européenne constatait que la régulation professionnelle engagée outre-Atlantique en 2002 et également traduite en France en 2003 n'avait conduit qu'à l'empilement de nouvelles réglementations et de tellement de nouvelles normes qu'aucune réponse à ce fameux expectation gap n'était apportée.

Le relèvement des seuils proposé aujourd'hui n'est-il pas simplement le reflet de l'incapacité à résoudre une question fondamentale en renvoyant la réponse à une forme de simplification outrancière.

La 2^{ème} question du livre vert de la commission européenne avait trait à la concentration du marché constatée dans presque tous les pays du monde et d'Europe, à l'exception de la France.

Qu'on le veuille ou non, le relèvement des seuils aboutira inéluctablement à amplifier davantage cette concentration dans un pays qui s'enorgueillit toujours d'une forme de libéralisme dûment surveillé par l'Etat et qui offre un paysage de l'audit et du commissariat aux comptes bien moins concentré que chez tous nos voisins.

Mais la question de l'utilité de l'audit ne se pose pas qu'en Europe, et avec encore beaucoup de paradoxes, la France envisage le relèvement de ses seuils d'audit au moment où les organisations économiques internationales et les normalisateurs mondiaux se posent enfin la question de notre démarche au service de la croissance des petites et moyennes entreprises.

Enfin l'excès de réglementation et de normes n'a-t-il pas desservi cette chance de démontrer notre utilité et ne continue-t-il pas de se renforcer ?

Je souhaitais que nous puissions en parler, au regard notamment de l'image que nous portons de ce fait.

Et lorsque j'évoque avec Croissance Plus ou France Invest la question de notre présence dans le tissu des PME, j'ai le sentiment que ce n'est pas vers la suppression de l'audit que la France devrait s'engager mais vers la recherche d'une meilleure finalité.

Et justement parce que je parle de meilleure finalité, je me retourne vers toute la pertinence du débat qu'avec votre collègue Ministre de l'Economie Bruno Le Maire, vous avez commandé au Comité d'experts présidé par Patrick de Cambourg.

II. La Commission de Cambourg :

Comme vous pouvez l'imaginer, Madame la Ministre, la profession a accueilli avec intérêt la désignation de cette commission en avril dernier.

Peut-être enfin le débat n'allait-il pas ressembler à un procès à charge mais pourrait-on y discuter des vraies questions qui traversent la profession et son avenir.

Quel métier pour quel périmètre ?

Quelle régulation pour quels cabinets ?

Quelle expression du commissaire aux comptes pour quels marchés ?

Autant de questions et de réponses que nous avons lues avec intérêt dans le rapport de Patrick de Cambourg.

Et justement, quelles sont ses préconisations ?

Nous pouvons retenir de ce rapport un ensemble de réflexions et propositions cohérentes, visant à identifier et adapter les missions pouvant être confiées aux commissaires aux comptes, sans alourdir à l'excès les obligations pesant sur les plus petites entreprises, sans réduire l'effet de simplification toujours souhaité au bénéfice de ces dernières.

Indiscutablement, l'intérêt de cette commission a été de donner la parole à ceux qui sont les utilisateurs de nos travaux, à commencer par les entreprises.

Si je comprends avec lucidité qu'aucune d'elles n'a réellement remis en cause l'idée du relèvement des seuils d'audit, chacun a reconnu tout l'intérêt qu'il y aurait à expérimenter la mise en place d'une mission nouvelle, l'audit légal PE, portant davantage de valeur ajoutée au service de la transparence économique et de la croissance.

Le rapport organise aussi, de façon plus discutable à mon sens, notre présence dans les groupes de sociétés.

Nous devons sans doute continuer de convaincre de notre utilité dans ces groupes car le compte n'y est pas, Madame la Ministre, et nous pensons sincèrement que nous sommes des réducteurs d'incertitudes et de fraudes dans ces constructions sociétales complexes.

Si je poursuis la lecture de ce rapport, j'y trouve avec intérêt des pistes pour élargir notre périmètre d'intervention dans le secteur public ou le non marchand.

Même si ces perspectives sont prometteuses, elles relèvent davantage du moyen long terme que de l'immédiateté.

En revanche, les travaux sur de nouvelles attestations peuvent contribuer à renforcer notre utilité pour répondre à des demandes souvent exprimées par les entreprises.

Enfin, ce rapport ouvre la réflexion sur les institutions, bien sûr les compagnies régionales et la compagnie nationale, mais au-delà, celle de la relation que nous entretenons avec notre institution sœur jumelle, le Conseil Supérieur de l'ordre des experts-comptables.

C'est un débat de modernisme et je pense que nous pouvons l'ouvrir avec sérénité mais je suis convaincu que mieux travailler ensemble n'aboutit pas à fusionner nos institutions.

Nos missions sont différentes, notre histoire l'est aussi et même si nous nous rejoignons sur certaines préoccupations et notamment celle de notre diplôme, nous devons conserver chacune nos spécificités et chacune nos tutelles.

Comme vous le voyez, Madame la Ministre, le rapport que vous avez commandé ouvre des perspectives pourvu qu'on le lise comme un tout et qu'il soit appliqué comme un ensemble.

Je voudrais achever mon propos en les évoquant avec vous.

III. Les perspectives :

Indiscutablement, notre profession est à la veille d'un grand changement, presque un chambardement.

Quoi que le débat parlementaire en conclut, notre profession ne sera pas la même demain et surtout notre métier sera différent parce que nos missions devront évoluer et s'adapter.

Le défi est immense parce que c'est une véritable révolution à laquelle nous devons répondre.

Il nous est demandé de sortir de l'utilité décrétée pour rentrer dans l'utilité du marché.

Même si nous ne sommes pas un produit comme un autre, nous devons nous confronter à cette utilité non plus imposée mais devenant une utilité évidente.

Il y a beaucoup à construire ou à reconstruire. Nos normes, nos rapports, notre façon de travailler, notre communication, notre présence, nos contrôles, nos relations avec les autres professions plus ou moins proches, notre régulation et nos institutions.

Le chantier est immense car il touche finalement aux piliers du commissariat aux comptes :

- **Notre identité**
- **Notre légitimité**
- **Nos compétences.**

J'ai parfaitement conscience que certains professionnels ne souhaiteront pas ou ne pourront pas accompagner ce profond mouvement que nous allons devoir engager dès maintenant et poursuivre après la promulgation de la loi PACTE.

A nous et à la commission de suivi préconisée par Patrick de Cambourg d'être à l'écoute de ces professionnels qui ne pourront pas s'engager dans ce mouvement.

Nous allons devoir mobiliser toutes les ressources de nos institutions, ses élus, ses permanents, nos formateurs, tous nos moyens, pour répondre à ce défi, tout en continuant d'être à la hauteur des enjeux de modernisation que nous renvoie l'environnement, et je veux parler du numérique et de notre attractivité.

Le rebond est attendu et je vous invite tous à relever ce défi de la confiance que notre environnement doit retrouver en nous.

Autour de nous les entreprises changent.

Finalement, ce sont nos clients qui changent et paradoxalement nous sommes aussi des entrepreneurs qui doivent changer. Mais pour ce faire, nous avons besoin de lisibilité et de prévisibilité, comme tout entrepreneur.

Je fais résolument ce matin ce choix de l'évolution et de la modernité sans en sous-estimer les difficultés, mais je souhaite que tout notre environnement soit à nos côtés pour entreprendre ce voyage, avec notre régulateur et notre tutelle bien entendu aux premiers rangs.

Je vous remercie.